

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CCAS D'ARTAS**

Délibération n° D2026-02-26/03

Date de convocation : 10/02/2026

Auteur = Martial SIMONDANT – Président

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Contre : 0 Pour : 12 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BOUVIER Christian,

Présents : BOUVIER Christian, CHAUVIN Pascal, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, BOURGET Nicole, BRUN Myriam, CANEL Christian, COLLIN Martine, GREA François, PEYROLA Pascale, ROSTAING Fabienne, GUETAT Suzanne

Excusé(s) : SIMONDANT Martial, LEMOINE Brigitte, BALLEST Dominique, PIGNARD Laurence, SAUNIER Isabelle.

BUDGET PRIMITIF DU CCAS - EXERCICE 2026

Monsieur le Président présente au conseil d'administration, le budget primitif 2026 du CCAS. Le budget proposé est équilibré à la somme de **27 500.00€** en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS :

- **VOTE** le budget primitif du CCAS, de l'exercice 2026, tel que présenté
- **DIT** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement
- **CHARGE** Monsieur le Président et le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an
ci-dessus

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian BOUVIER

